

**Fonds de recherche
sur la société
et la culture**

Québec 

Appel de propositions
pour un projet de recherche portant sur

LE RENDEMENT ÉCONOMIQUE DES INTERVENTIONS PRÉVENTIVES EN SANTÉ AU QUÉBEC

en collaboration avec

la Direction générale de la santé publique (DGSP)
du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
et

le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC)

À SOULIGNER

Type de programme :	subvention pour 1 projet
Durée :	2 ans
Montant :	157 500 \$
Lettre d'intention :	9 mai 2007 à 16 h
Demande de financement L :	19 septembre 2007 à 16 h

Contexte	pages	2
Besoins de recherche		3
Conditions du concours et de la subvention		6
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation		7
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation		8
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats		9
Dates du concours		10
Renseignements		10
Annexe 1 : Dépenses admissibles		11
Annexe 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires		12

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions dont le projet devrait permettre d'estimer le « retour sur l'investissement » que génèrent les dépenses québécoises de santé publique. Les retombées attendues sont :

- une recension, la plus systématique possible, des écrits relatifs à l'appréciation du « retour sur l'investissement » des activités de prévention ;
- une application québécoise, de résultats obtenus ailleurs, pour des interventions ou blocs d'interventions pertinents en prévention ;
- une définition opérationnelle du concept de « retour sur l'investissement » appliqué aux interventions québécoises de prévention ainsi que des indicateurs associés ;
- un calcul de rendement économique de certaines interventions québécoises de prévention qui interpellent directement la santé publique afin de tester l'adéquation des indicateurs identifiés.

CONTEXTE

La restructuration en cours depuis quelques années dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec amène avec elle une redéfinition des relations et des rôles des différents acteurs du réseau. À ce titre, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a convenu avec ses partenaires de plusieurs nouvelles façons de faire qui visent généralement une meilleure transparence, un meilleur suivi et un financement plus équitable pour les régions. Parallèlement à ce processus de restructuration, on assiste à une hausse importante et soutenue des sommes globalement consacrées à la santé par les autorités publiques et la société dans son ensemble.

Par ailleurs, le Programme national de santé publique¹ (PNSP), qui couvre la période 2003-2012, répartit l'action québécoise de santé publique en sept fonctions et six domaines d'intervention. Il a permis d'harmoniser et de clarifier le cadre d'action en santé publique. Bien que les activités incluses dans le PNSP aient déjà fait l'objet d'une évaluation théorique et prospective de leur efficacité², un exercice d'évaluation de type *économique* de l'intervention en santé publique apparaît aujourd'hui nécessaire. La DGSP se questionne de façon plus spécifique sur la « rentabilité » des dépenses de prévention : dans quelle mesure le Québec en « a-t-il pour son argent » avec ses interventions de prévention ?

En effet, si l'évaluation théorique de l'efficacité des interventions de prévention est une condition essentielle qui précède leur mise en œuvre, ces évaluations ne sont pas en mesure de cerner le « rendement par dollar dépensé » des interventions. Or l'évaluation économique des interventions permet justement de mettre en relation le coût de celles-ci et leur efficacité (ou leur impact, généralement sous forme de bénéfices ou de coûts évités). Elle constitue une approche de plus en plus répandue en santé, bien qu'elle reste encore surtout l'apanage du domaine des *soins* de santé – sauf pour les programmes d'immunisation et, à l'extérieur du Québec, d'une batterie de méthodes de diagnostic préventif. Dans la mesure où le développement et l'utilisation des méthodes d'évaluation économique sont de plus en plus présents en santé, il s'avère d'autant plus pertinent de chercher à appliquer ces méthodes à l'intervention québécoise de *santé publique* dans un contexte où les décideurs publics souhaitent être en mesure d'apprécier le rendement économique et social des dépenses qu'ils approuvent.

Malgré le nombre et les champs d'application jusqu'ici limités des études économiques réalisées en santé publique, plusieurs auteurs défendent sérieusement l'utilisation des méthodes économiques dans ce domaine de la santé. Elle peut servir à comparer la « rentabilité économique » des divers services et interventions de santé publique et, de ce fait, contribuer à une efficience accrue dans l'utilisation des fonds publics. Il s'agit là d'un apport potentiellement important aux processus décisionnels, notamment sur le rôle que peut jouer la prévention dans le financement à long terme du système de (soins de) santé. C'est dans cet esprit que le présent appel de propositions est soumis à la communauté scientifique.

BESOINS DE RECHERCHE

L'une des questions principales posée : de quelle façon peut-on estimer le « retour sur l'investissement » que génèrent les dépenses québécoises de santé publique ou quel est le « coût » de la prévention dans ce secteur ? À priori une approche d'évaluation économique apparaît la plus appropriée pour répondre à ce besoin. Toutefois, compte tenu de la complexité de la question, plusieurs autres approches évaluative pourraient aussi être explorée.

¹ <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2002/02-216-01.pdf>

² Vu ici au sens « clinique » du terme, c.-à-d. une évaluation de la capacité de chaque activité du PNSP à générer les impacts ou effets attendus de celle-ci.

Les objectifs à long terme de l'exercice consistent à :

- Colliger, recenser, adapter et produire des données sur le « rendement économique et social » des interventions québécoises de prévention ;
- Aider le ministère de la Santé et des Services sociaux à soutenir les différentes interventions de santé publique dont les retombées économiques et sociales sont les plus efficaces ;
- Introduire les résultats d'analyses économiques, du Québec et d'ailleurs, dans les processus décisionnels en santé publique.

Les conclusions de l'ensemble de ce chantier de recherche devraient permettre aux décideurs et, plus spécifiquement à la Direction générale de santé publique, de répondre, au moins en partie aux questions suivantes :

- Est-ce que les activités de préventions (actuelles ou à prévoir) permettent de réaliser des économies et de quel ordre ?
- Existe-t-il une adéquation entre la part des dépenses de santé consacrée à la prévention et les gains de santé et de bien-être que ces sommes permettent (ou permettraient) de générer ?

Cet appel de propositions se veut une première étape de ce chantier de réflexion sur les coûts de la prévention.

DANS LE PRÉSENT APPEL DE PROPOSITIONS les partenaires souhaitent obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Quels sont les efforts de recherche et d'évaluation qui ont été faits, dans le domaine de la santé ou dans d'autres domaines (notamment en éducation), ici ou ailleurs, pour caractériser le rendement économique des activités de prévention ?
- Quel est le ou les modèles (ou approches), le ou les plus pertinents, permettant de cerner le rendement économique des activités de prévention, à partir de la réalité québécoise ?
- De façon opérationnelle, et sur la base des données déjà existantes, quels résultats peuvent être générés pour un ou plusieurs secteurs d'activités en santé publique au Québec ?

Les retombées attendues du projet sont d'obtenir :

- une recension, la plus systématique possible, des écrits relatifs à l'appréciation du « retour sur l'investissement » des activités de prévention ;
- une application québécoise, de résultats obtenus ailleurs, pour des interventions ou blocs d'interventions pertinents en prévention ;
- une définition opérationnelle du concept de « retour sur l'investissement » appliqué aux interventions québécoises de prévention ainsi que des indicateurs associés ;
- un calcul de rendement économique de certaines interventions québécoises de prévention qui sont sous la responsabilité de la santé publique³ afin de tester l'adéquation des indicateurs identifiés.

³ Sauf le cas des programmes de vaccination qui ont été largement documentés pour le Québec.

Les partenaires attirent l'attention des chercheurs sur certains défis qui pourraient surgir dans la réalisation d'un tel projet et les invitent à tenir compte de ces aspects dans leur réflexion.

- Il existe peu de données de *causalité directe* en santé publique, en raison (notamment) de problématiques et d'interventions souvent complexes et multidimensionnelles. Comment les hypothèses d'efficacité nécessaires à l'analyse peuvent-elles être élaborées ?
- Il faudra probablement modéliser quelques pathologies impliquées dans l'analyse afin d'utiliser un modèle d'« évolution naturelle » de la maladie dans la construction de *counter-factuals* (séries de données hypothétiques). Comment arriver à tenir compte de ces aspects dans la mesure globale des coûts de la prévention ?

NOTE IMPORTANTE À L'INTENTION DES DEMANDEURS

- **Compte tenu du caractère intersectoriel des besoins et de leur complexité, les chercheurs doivent démontrer que leur proposition réunit l'expertise nécessaire à la réalisation du projet proposé.**
- **La forme et la portée précises du projet restent ouvertes, notamment quant aux méthodes retenues, aux objets de recherche et à l'univers d'évaluation.**
- **Bien qu'il apparaisse à ce moment-ci souhaitable d'inclure le plus grand nombre possible d'éléments de coûts et de bénéfices relatifs aux interventions de prévention, la faisabilité technique ou d'autres raisons pourraient justifier une analyse plus restreinte.**
- **La perspective – ou univers – d'analyse retenue par les chercheurs devrait être clairement indiquée et justifiée : ensemble de la société, système de santé, gouvernement, etc.**
- **La « direction temporelle » de l'analyse (passé, présent, futur) devrait être spécifiée étant donné que l'horizon temporel peut s'avérer déterminant pour l'appréciation des interventions de prévention et que celles-ci produisent souvent des effets à long terme. Cette question est récurrente en santé publique, tout comme la difficulté à identifier les « véritables » bénéficiaires individuels des interventions.**

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

- Cette Action concertée permettra de financer **UN PROJET** d'une durée maximale de 2 ans débutant le 1er janvier 2008. Le rapport final devra être déposé le 31 mars 2010. Un rapport intérimaire est attendu en janvier 2009 et devra présenter, de façon succincte l'état d'avancement de la recherche. Les chercheurs devront aussi participer aux rencontres de suivi qui seront organisées par le FQRSC pendant le déroulement de la recherche.
- Le montant maximal prévu pour la subvention est de 157 500 \$. Cette subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche. En conformité avec les règles générales du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande à titre de chercheur principal.
- Cette Action concertée répond aux règles générales établies par le FQRSC quant à l'admissibilité des chercheurs, à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles⁴, au respect de la propriété intellectuelle⁵, aux montants alloués et aux périodes d'attribution.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document *Programme des Actions concertées* disponible à l'adresse électronique suivante :
- <http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collègues.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Le curriculum vitæ doit être complété via le site Internet du cv commun canadien à l'adresse suivante : http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/cv_form/index.html. Il doit être transmis électroniquement au FQRSC avant ou à la date limite fixée par le présent concours. Pour la lettre d'intention, seul le curriculum vitæ du ou de la responsable du projet est demandé.
- Les pièces particulières (lettres d'autorisation ou d'appui, relevés de notes, etc.) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates fixées pour le concours (le cachet de la poste ou d'une messagerie l'attestant). La liste des pièces à joindre, s'il y a lieu, peut être consultée dans le programme des Actions concertées se trouvant sur le site Internet du FQRSC.
- Le versement de la subvention sera conditionnel au dépôt, au FQRSC, du certificat de déontologie produit par le comité d'éthique de l'établissement pour l'implication de participants dans le projet, le cas échéant. Si un tel certificat n'est pas requis, le chercheur responsable de la demande doit, après l'annonce de l'octroi de la subvention, le signifier rapidement, par écrit, au gestionnaire du programme dont le nom apparaît à la fin de ce document et dans la lettre d'octroi.
- Le chercheur qui recevra un financement dans le cadre de cette Action concertée **est tenu de participer à des activités de suivi** du projet de recherche. Celles-ci seront organisées par le FQRSC et permettront de mettre à profit l'évolution des travaux ainsi que les

⁴ Voir Annexe 1.

⁵ Voir Annexe 2.

résultats de recherche auprès des partenaires de cette initiative concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget du projet.

- En plus du rapport de recherche, les personnes qui bénéficieront d'une subvention devront avoir une préoccupation de vulgarisation des résultats de la recherche afin d'en maximiser les retombées.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées rempliront **obligatoirement** le formulaire de lettre d'intention dans le site Internet du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture à l'adresse suivante : www.fqrsc.gouv.qc.ca, « programme des actions concertées » et « formulaire en ligne ». À cette étape, seul le *curriculum vitæ* du chercheur ou de la chercheuse principal(e) est demandé. Il doit aussi être rempli sur le formulaire prévu à cet effet (cv commun canadien), également disponible dans le site Internet du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

Un comité, formé des partenaires de l'action concertée, évaluera la pertinence des propositions soumises et de leurs retombées par rapport aux besoins et objectifs de l'appel d'offres. Il pourra aussi faire des recommandations aux chercheurs et chercheuses sur des pistes leur permettant de répondre de façon plus adéquate aux attentes exprimées dans l'appel d'offres. Ce comité fera ensuite ses recommandations au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture qui invitera les chercheurs dont les lettres seront jugées pertinentes, en fonction des critères d'évaluation, à présenter une demande de subvention. Le seuil de passage pour l'évaluation de la lettre d'intention est de 70 %.

Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; • Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus ; • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances . 	30 points
Qualité du transfert des connaissances prévu et lien avec des partenaires du milieu pour la recherche et le transfert	<ul style="list-style-type: none"> • Implication et degré de collaboration des partenaires et utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, pour la recherche et pour le transfert • Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances 	10 points

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront donc tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier, dans la demande de financement, leur choix de ne pas le faire.

DEMANDE DE FINANCEMENT: CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes invitées à présenter une demande suite à l'acceptation de leur lettre d'intention doivent la compléter en ligne dans le site Internet du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture avec les formulaires prévus à cet effet dans la rubrique *Demande d'aide financière au programme des actions concertées*, sous l'onglet *programme des Actions concertées*. Une version PDF du formulaire est disponible afin de faciliter la consultation de toutes les rubriques de même que la liste des pièces à joindre. Les conditions d'octroi de la subvention sont les mêmes que celles indiquées dans les *Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec*. À noter que la qualité scientifique est assortie d'un seuil de passage de 70 %. Les curriculum vitæ (communs canadiens) du responsable de la demande et des cochercheurs doivent être complétés *en ligne* et joints à la demande. Il est à noter que les chercheurs collaborateurs n'ont pas à transmettre de CV.

Les pièces suivantes sont à transmettre par courrier :

- Le *certificat d'éthique*, s'il y a lieu. Cette pièce n'est pas exigée au moment de la demande mais le versement de la subvention sera conditionnel à son dépôt.
- Les *lettres d'autorisation* nécessaires à la réalisation du projet, si nécessaire.
- Les pièces relatives à l'attestation de citoyenneté ou de résidence, s'il y a lieu.

Un comité de pairs procédera à l'évaluation scientifique des propositions et recommandera au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture et à ses partenaires, des demandes à financer.

Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique de la demande de financement proposée	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 points) ; • Pertinence et adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie (15 points) ; • Rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 points) ; • Pertinence du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 points); • Précision et réalisme de l'échéancier et des prévisions budgétaires. 	50 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Capacité scientifique des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 points) ; • Présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 points). 	20 points

Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de l'impact potentiel du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ET prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 points) ; • Démonstration de l'efficacité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 points); • Qualité et degré d'implication des milieux partenaires (5 points) ; • Importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 points). 	20 points
Contribution à la formation de chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> • Importance accordée à la formation et à la participation des étudiants aux travaux de recherche 	10 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse⁶ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

⁶ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Internet du FQRSC à l'adresse suivante : http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/comm_publ/pdf/compendium.pdf.

DATES DU CONCOURS

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Internet du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 9 MAI 2007** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 25 juin 2007.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Internet du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2007** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en font foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 17 décembre 2007.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Projet : Coût de la prévention en santé publique

140, Grande-Allée Est, bureau 470,
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour information sur ce concours communiquez avec :

Nathalie Roy
Chargée de programme responsable du programme des Actions concertées
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138
Courriel : nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour tout autre problème ou pour des questions d'ordre technique, communiquez avec :

Centre d'assistance technique
Fonds québécois de recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 646-3669 ou (pour l'extérieur de la région de Québec)
1-866-621-7084, Courriel : centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

ANNEXE 1: Dépenses admissibles

Volet : Projet de recherche et synthèse des connaissances (dégagement admissible : aucun)

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	1 ^{re} année		2 ^e année		3 ^e année		4 ^e année	
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$
Rémunération :								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)**								
- Étudiants de 1 ^{er} cycle								
- Étudiants de 2 ^e cycle								
- Étudiants de 3 ^e cycle								
- Stagiaires de recherche postdoctorale								
- Professionnels de recherche								
- Techniciens de recherche								
- Personnel administratif								
Honoraires professionnels								
- Consultants								
Frais de déplacement et de séjour								
Matériel et fournitures de recherche								
Frais de transport de matériel et d'équipements								
Frais de location de locaux et d'équipements								
Frais de télécommunication								
Fournitures informatiques et achat de banques de données								
Frais de production, d'édition ou de reprographie								
Frais de traduction								
Achat d'équipement								
TOTAL : DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT								

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel d'offres.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel d'offres.

ANNEXE 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le Rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Internet). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le Rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.